

BE-A0525\_715288\_807045\_FRE

Inventaire des archives du Bureau de  
l'enregistrement de Rochefort I (1816-1984)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Instruments de recherche.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Archives.....	10
Historique.....	10
Acquisition.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Sélections et éliminations.....	14
Accroissements / compléments.....	14
Mode de classement.....	14
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	15
I. Registres de formalité et de recette.....	15
A. Actes civils publics.....	15
1 - 171 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 1ère partie. 1816-1909.....	15
450 - 456 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 1re série, 2e partie. 1909-1912.....	25
457 - 517 Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 2e série. 1945-1977.....	26
B. Actes sous seing privé.....	30
172 - 215 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 1e série. 1816-1914.....	30
216 - 219 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 2e série, 1e partie. 1945-1957.....	32
518 - 521 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 2e série, 2e partie. 1957-1971.....	33
220 - 222 Registres de formalité et de recette, actes sous seing privé dont une copie ou un double doit être déposé au bureau (série 6bis). 1e partie. 1945- 1959.....	33
522 - 524 Registres de formalité et de recette, actes sous seing privé dont une copie ou un double doit être déposé au bureau (série 6bis). 2e partie. 1959- 1975.....	33
C. Annexes.....	34
223 - 255 Copies de baux. 1921-1956.....	34
256 - 290 Copies d'actes sous seing privé. 1921-1958.....	36
II. Biens domaniaux.....	39
291 - 292 Sommiers de consistance des biens corporels appartenant à l'État (série 32). 1860-1887.....	39
III. Contribution foncière.....	40
525 - 606 Sommiers de la contribution foncière (série 44). 1841-1976.....	40

525 - 526 Ave-et-Auffe.....	40
527 - 528 Baillonville.....	40
529 - 531 Buissonville.....	40
532 - 533 Éprave.....	40
534 - 536 Han-sur-Lesse.....	40
537 - 539 Heure.....	41
541 - 544 Jemelle.....	41
545 - 546 Lavaux-Sainte-Anne.....	41
547 - 548 Lessive.....	41
549 - 550 Mont-Gauthier.....	42
552 - 555 Noiseux.....	42
556 - 561 Rochefort.....	42
562 - 564 Serinchamps.....	42
565 - 566 Sinsin.....	43
567 - 568 Villers-sur-Lesse.....	43
570 - 572 Wavreille.....	43
573 - 606 Sommiers de la contribution foncière (série 44). Série cimetièrè 1841-1976.....	43
573 - 574 Ave-et-Auffe.....	43
576 - 577 Buissonville.....	44
578 - 579 Éprave.....	44
580 - 581 Han-sur-Lesse.....	44
582 - 583 Heure.....	44
585 - 586 Jemelle.....	44
587 - 588 Lavaux-Sainte-Anne.....	45
590 - 591 Mont-Gauthier.....	45
593 - 594 Noiseux.....	45
595 - 597 Rochefort.....	45
598 - 599 Serinchamps.....	45
600 - 601 Sinsin.....	46
602 - 603 Villers-sur-Lesse.....	46
605 - 606 Wavreille.....	46
IV. Dépôt des déclarations de succession.....	47
293 - 325 Registres de dépôt des déclarations de succession et de mutation par décès (série 47). 1849-1984.....	47
293 - 318 Première série. 1849-1938.....	47
319 - 325 Deuxième série. 1945-1977.....	48
607 - 608 Deuxième série. Versement complémentaire. 1977-1984.....	49
609 - 611 Registres de correspondance (série 49). 1945-1954.....	49
V. Tables alphabétiques et répertoires.....	50
A. Tables des décès.....	50
326 - 333 Tables alphabétiques des décès (série 54). 1944-1974.....	50
VI. Comptes mobiles.....	51
VII. Inventaires et sommiers d'ordres.....	52
VIII. Registre des Étrangers.....	53
IX. Privilège agricole.....	54
334 - 355 Registres d'inscription du privilège agricole (série 65). 1884-1965.....	54
335 - 355 Deuxième série. 1945-1965.....	54
356 - 357 Tables alphabétiques du registre d'inscription du privilège agricole (série 66). 1884-[XXe siècle].....	55
X. Déclarations de succession.....	56
A. Personnes physiques.....	56

358 - 449 Déclarations de succession (série 187). 1820-1914.....56

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de l'enregistrement de Rochefort I

Période:

1816 - 1977

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.649

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 449.00
- Etendue inventoriée: 18.00 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Producteurs d'archives:

Bureau de l'Enregistrement de Rochefort, 1816 - 1961

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'une fiche d'identification et d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, l'autorisation du receveur et du juge de paix du canton où siège le bureau est nécessaire <sup>1</sup>.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

### *INSTRUMENTS DE RECHERCHE*

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche de Jean Bovesse, *Répertoire général des archives des bureaux de recettes de l'enregistrement conservées aux Archives de l'État à Namur*.

### *RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION*

L'utilisation des archives des bureaux de l'enregistrement est parfois peu aisée. Des tableaux présentant des stratégies de recherche dans celles-ci ont été placés en annexe à la présente description générale du fonds. Le lecteur peut également et utilement consulter le jalon de recherche suivant :

DE REU P. (traduit par BODART E.), *Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours)*, Bruxelles, 2016 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Jalons de recherche, 42).

Nous recommandons également l'utilisation de la base de données en ligne *Daphnis*, détaillant les évolutions des ressorts territoriaux des bureaux fiscaux depuis leur instauration jusqu'à nos jours, et ce pour les compétences principales qui ont pu leur être attribuées. <sup>2</sup>

---

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Bases légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 60-61 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

2 Pour en savoir plus : <https://daphnis.arch.be/search/> (consulté le 6 septembre 2021).

---

Histoire du producteur et des archives

## PRODUCTEUR D'ARCHIVES

### NOM

Bureau de l'enregistrement de Rochefort I (1976-1977)

*Prédécesseurs en droit :*

Bureau de l'enregistrement et des domaines de Rochefort I (1958-1976)

Bureau de l'enregistrement et des domaines de Rochefort (1816-1958)

*Successeur en droit :*

Bureau de l'enregistrement de Ciney (1977-2014)

Association de bureaux de l'enregistrement de Dinant (2014).

Bureau de l'enregistrement (actes authentiques/divers/droits de succession) de Dinant (2014-2018).

Bureau Sécurité juridique de Dinant (2018 à nos jours).

### HISTORIQUE

Les lois révolutionnaires des 5 et 19 décembre 1790 instaurent les droits d'enregistrement, taxes sur les transferts de biens (surtout immobiliers), prélevées par le biais d'un enregistrement par le fonctionnaire compétent. Les premiers bureaux de l'enregistrement et des domaines sont créés dans nos régions en 1796, peu après l'annexion à la République française. Par cette loi sur la réunion de la Belgique (les anciens Pays-Bas autrichiens) et du pays de Liège à la France, datée du 1er octobre 1795 (9 vendémiaire an IV), la Convention nationale décrète la division en neuf départements dont celui de "Sambre-et-Meuse" avec Namur pour chef-lieu. Le département est lui-même divisé en cantons municipaux. Le ressort d'un bureau va alors correspondre à un ou plusieurs de ces cantons.

Depuis cette période jusqu'au 1er janvier 1816, les communes composant le canton de Rochefort dépendent du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Marche-en-Famenne <sup>3</sup>.

Le 1er janvier 1816, un bureau de l'enregistrement et des domaines est établi à Rochefort pour les communes du canton éponyme. Il s'agit des communes de Buissonville, Bure, Ciergnon, Han-sur-Lesse, Hargimont, Humain, Mont-Gauthier, On, Rochefort, Serinchamps, Tellin, Villers-sur-Lesse et Wavreille <sup>4</sup>. Le canton de Rochefort fait partie de la province de Namur.

Dans le cadre de la rectification des limites entre la province de Namur et le grand-duché de Luxembourg, la composition du canton de Rochefort va connaître plusieurs modifications.

L'arrêté royal du 9 mai 1818 fixe les limites du grand-duché avec les provinces de Liège et de Namur sans modifier pour autant les cantons <sup>5</sup>. Il faut attendre

---

<sup>3</sup> Les archives de ce bureau sont conservées aux Archives de l'État à Arlon.

<sup>4</sup> S. VRIELINCK, De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, vol. 1, p. 636-637.

<sup>5</sup> Pasinomie, 2e série, t. IV, p. 420.

l'arrêté royal du 25 février 1825 pour voir ceux-ci modifiés. Diverses communes passent d'un canton à un autre voire aussi d'un arrondissement à un autre <sup>6</sup>. Le canton de Rochefort passe de l'arrondissement de Marche-en-Famenne à l'arrondissement de Dinant à l'exception de Tellin qui rejoint le canton de Wellin et de On, Hargimont et Humain qui passent au canton de Marche-en-Famenne. À l'inverse, le canton de Rochefort gagne les communes de Baillonville, Waillet, Heure, Sinsin, Nettinne, Hogue, Fronville et Noiseux, du canton de Marche-en-Famenne ; Ambly, du canton de Nassogne et Auffe, Ave (Ave-et-Auffe en 1826), Lavaux-Sainte-Anne et Resteigne, du canton de Wellin <sup>7</sup>. En 1819, les communes de Jemelle et de Lessive sont créées au sein du canton. Le ressort reste ensuite inchangé.

En 1958, le Bureau de l'enregistrement et des domaines de Grupont, compétent pour les cantons de Nassogne et de Wellin, est transféré à Rochefort et prend le nom de Deuxième bureau de l'enregistrement et des domaines de Rochefort <sup>8</sup>. Dans le même temps, le bureau primitif de Rochefort devient le Premier bureau de l'enregistrement et des domaines de Rochefort <sup>9</sup>.

Lors de l'établissement des bureaux de recettes domaniales et d'amendes pénales, toutes les compétences du bureau, à l'exception de celles touchant à l'enregistrement des actes notariés, administratifs, sous seing privé et des huissiers, à la perception des droits de succession et aux actes judiciaires, sont transmises le 1er juillet 1976 au Bureau de recettes domaniales et d'amendes pénales de Dinant. Toutefois, ce transfert est effectué, dès le 1er mai 1976, au profit du Bureau de recettes domaniales et d'amendes pénales de Marche-en-Famenne pour les communes de Fronville et d'Ambly et à celui de Neufchâteau pour la commune de Bure. Le bureau prend le nom de Premier bureau de l'enregistrement de Rochefort <sup>10</sup>.

Le bureau disparaît le 1er janvier 1977 dans la vaste opération de rationalisation des bureaux de l'enregistrement consécutive à la fusion des communes. Les communes qui composaient son ressort sont principalement transmises au Bureau de l'enregistrement de Ciney.

## COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les bureaux de l'enregistrement ont pour missions principales : l'enregistrement des actes notariés, des actes administratifs, des actes d'huissiers de justice, des actes judiciaires ainsi que des actes sous seing privé dont notamment les baux locatifs, les procès-verbaux de bornage et de mitoyenneté, les ventes, etc., ainsi que le recouvrement des droits de succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif et de certains établissements publics.

---

6 Idem, t. VIII, p. 223-224.

7 S. VRIELINCK, *De territoriale indeling van België (1795-1963)*, Louvain, 2000, vol. 1, p. 636-637.

8 Les archives de ce bureau sont conservées aux Archives de l'État à Arlon.

9 *Moniteur belge*, 26 novembre 1958, p. 8524.

10 A.D.G. du 2 avril 1976, *Moniteur belge*, 1er mai 1976, p. 5694-5695 et A.D.G. du 31 mai 1976, *Moniteur belge*, 26 juin 1976, p. 8623.



L'enregistrement est une formalité qui consiste dans la relation d'opérations juridiques sur un registre tenu par un fonctionnaire public préposé à cette fin et appelé receveur de l'enregistrement <sup>11</sup>. Cela signifie l'inscription dans la documentation du bureau des données principales contenues dans les actes ou déclarations soumises à l'enregistrement. Ces formalités s'opèrent différemment suivant la teneur de ces actes et déclarations. On y retrouve systématiquement la date des actes ou déclarations, le type d'acte, les noms des contractants, le contenu de ces actes notamment la référence cadastrale lorsque l'acte concerne un bien immobilier ainsi que le montant de la transaction s'il échet.

Pour les actes notariés et administratifs, l'enregistrement se fait par simple analyse. Par conséquent, on ne trouvera qu'un résumé dans la série 5. Si l'on souhaite une copie complète d'un acte notarié concernant des biens immeubles, il faut consulter les minutes du notaire ou celles du bureau des hypothèques. Quant aux actes sous seing privé, leur enregistrement consistait, au départ, en une copie des actes, dans la série 6, qui s'est limitée, plus tard, à une simple analyse. On a donc conservé une série de copies des actes à côté de la série 6 et 6bis.

L'enregistrement donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement qui consiste en un pourcentage de la valeur de la transaction ou en un droit fixe pour les petits actes.

Les documents qui doivent ou peuvent être enregistrés se divisent en deux catégories distinctes : d'une part, les actes, et, d'autre part, les déclarations. Il résulte de la loi du 22 frimaire an VII (12 décembre 1798) que le mot acte est utilisé de manière générique pour toute production ou pièce susceptible d'enregistrement. Il peut donc s'agir soit de jugements ou autres actes judiciaires, soit d'actes extrajudiciaires. Il désigne donc les divers titres assujettis à la formalité de l'enregistrement. L'actuel article 19 du Code des droits d'enregistrement distingue sept types d'actes obligatoirement enregistrables du seul fait de leur existence. Il s'agit des actes des notaires belges, des exploits et procès-verbaux des huissiers de justice belges, des arrêts et des jugements des cours et tribunaux belges qui contiennent des dispositions assujetties à un droit proportionnel, des actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Belgique, des actes portant bail ou cession de bail d'immeubles situés en Belgique, des procès-verbaux de vente publique d'objets mobiliers corporels dressés en Belgique, des apports de biens meubles ou immeubles à des sociétés belges possédant la personnalité juridique <sup>12</sup>.

La déclaration est, quant à elle, la base de la perception des droits de succession ou de mutation par décès. Elle doit être déposée par les héritiers du défunt dans le bureau d'enregistrement du domicile du défunt ou de la situation des biens. Les associations sans but lucratif et certains établissements publics sont aussi tenus de déposer annuellement une déclaration de patrimoine qui sert de base à la perception de la taxe compensatoire des droits de succession.

À côté du rôle avant tout fiscal de l'administration de l'enregistrement, les

---

11 V° Enregistrement, dans Répertoire pratique du droit belge, t. IV, s.d., p. 571.

12 A. MAYEUR, Cours de droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, édition 2008 (www.fisconet.fgov.be 3.1.7.).

bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date certaine à l'égard des tiers ainsi qu'un rôle de contrôle des officiers publics rédacteurs des actes authentiques. Les registres des receveurs sont également une mine inestimable pour établir la situation de fortune d'un individu, l'importance d'une succession recueillie ainsi que l'origine de propriété des biens.

La plupart des bureaux de l'enregistrement ont exercé ou exercent encore certaines compétences domaniales. Il s'agit de la gestion du domaine de l'État, notamment la perception des rentes ou redevances dues par des particuliers, l'aliénation de biens publics ou l'acquisition d'emprises pour l'établissement de routes ou de chemins de fer. Le receveur est ou était enfin chargé de la perception des amendes pénales et des frais de justice. Certaines de ces compétences ont été transmises aux bureaux de recettes domaniales et amendes pénales.

Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre ou assimilés au timbre. De manière générale, le timbre peut être défini comme " *une empreinte qui est apposée sur les papiers servant à la rédaction des actes et qui est destinée à constituer la marque du paiement de l'impôt établi sur ces papiers*" <sup>13</sup>. Par extension, l'usage de vignettes sera aussi requis pour l'acquiescement de certains impôts dont les taxes de transmission et de facture. La notion de droits de timbre est aujourd'hui partiellement remplacée par celle des droits d'écriture.

Les 264 bureaux chargés de la perception de l'impôt sur le capital ont été créés en Belgique au sein de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à la fin de l'année 1945 suite à la loi du 17 octobre 1945 <sup>14</sup>introduisant un impôt extraordinaire de 5 % sur le patrimoine des personnes physiques et morales dans un but d'assainissement monétaire <sup>15</sup>. L'arrêté ministériel du 27 avril 1956 met fin à l'activité de ces bureaux <sup>16</sup>.

## ARCHIVES

### HISTORIQUE

L'élément le plus important de l'histoire des archives réside dans la destruction d'une partie du bureau et des archives lors de la bataille des Ardennes durant l'hiver 1944-1945. Les données en notre possession ont été reproduites en remarque auprès de chaque série. L'absence de certaines séries - dont les tables des vendeurs et acquéreurs, tables alphabétiques et répertoires des propriétaires - trouve probablement son origine dans cet incendie.

---

13 R. SYMOENS, Le droit de timbre en Belgique, aperçu historique, Bruxelles, 1942, p. 12.

14 Moniteur belge du 28 octobre 1945.

15 P. BOURGEOIS, Le ministère des Finances (1830-1994). III. Aperçu des compétences, Bruxelles, 1996, p. 120-121 (Miscellanea Archivistica Studia, 88).

16 L. DE FRENNE, Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie en Domeinen van Grimbergen met betrekking tot de inning van de belasting op het kapitaal, 1945-1956, Bruxelles, 2012 (Rijksarchief Leuven, Inventarissen, 50).

## ACQUISITION

Les archives du Bureau de l'enregistrement de Rochefort I avaient été précédemment versées aux Archives de l'État à Namur. Elles étaient intégrées dans le fonds Enregistrement et Domaines de la Province de Namur - Section II. Ce fonds a été transféré à Mons par manque de place dans le dépôt de Namur. Un nouveau versement ayant été opéré à Mons en date du 29 septembre 2010 par le Bureau de l'enregistrement de Ciney (entrée d'archives n°2072), il fut jugé utile de rédiger un nouvel inventaire reprenant toutes les archives du producteur.

Le fonds ainsi créé a été transféré aux Archives de l'État à Namur le 12 octobre 2015 après l'inauguration des nouveaux locaux. Un versement complémentaire a été réalisé le 3 novembre 2016 (entrée d'archives n°2448).

## Contenu et structure

### CONTENU

Les archives classées dans cet inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités du Bureau de l'enregistrement de Rochefort I ayant existé entre 1816 et 1976. Le numéro d'inventaire 400 est vacant.

Procédons par grandes séries d'archives <sup>17</sup>:

#### 1. Registres de formalité et de recette

La série des registres de formalité et de recette des actes civils publics couvre les années 1816 à 1977. Cette série portait les numéros 1 et 2 avant de porter le numéro 5 à partir de 1871. Les actes notariés et administratifs y sont enregistrés sous forme de colonnes qui reprennent les noms, le domicile et la profession des parties concernées, le nom du notaire et un résumé de l'acte. La série est incomplète, les volumes entre 1912 et 1945 ayant été détruits en 1945.

La série 6 (elle porte ce numéro depuis 1871) est celle des registres de formalité et de recette des actes sous seing privé. Elle couvre la période qui s'étend de 1816 à 1914 et de 1945 à 1971. Les actes sous seing privé peuvent être des actes de mise en location de biens, des procès-verbaux de bornage ou de cession de mitoyenneté, des procurations, des plans annexés aux actes notariés, etc.

La série 6 bis concerne des actes sous seing privé dont un duplicata ou une copie doit être déposé au bureau, en application de la loi du 28 août 1921. Elle est conservée pour la période 1945-1975. Des copies de baux (1921-1958) et actes sous seing privé (1921-1958) sont présentes. Les années 1942 à 1944 ne sont pas conservées.

#### 2. Registres et sommiers des domaines

Le fonds contient deux sommiers de consistance des biens corporels appartenant à l'État pour les années 1860 à 1887.

#### 3. Sommiers de la contribution foncière

Le sommier 44 est un outil clé pour accéder aux mutations d'immeubles, aux omissions dans les déclarations de succession et aux insuffisances dans l'évaluation du revenu des biens transmis. Les receveurs tiennent ces sommiers grâce aux extraits de rôle provenant de chaque communes pour la période 1834 à 1972 <sup>18</sup>. C'est l'équivalent pour l'Enregistrement de la matrice pour le Cadastre. Il répertorie, par propriétaire, l'ensemble des mutations de biens immeubles, en permettant de suivre ces transformations (d'où elles proviennent, et où elles se poursuivent). Classés par commune, les sommiers de la contribution foncière conservés dans le présent fonds sont le reflet du dernier ressort du bureau. Pour consulter un sommier relatif à un ressort antérieur, il convient d'examiner l'inventaire du bureau compétent pour ladite

---

17 L'essentiel des informations est tiré de l'ouvrage de P. DE REU, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie. Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming, 1796-2006*, Bruxelles, 2011 (Miscellanea Archivistica Studia 198).

18 VUARNIER, M. T., *Traité de la manutention des employés de l'enregistrement et des domaines*, t. 1, Paris, 1848, p. 374.

commune en 1977-2014.

#### 4. Registres de dépôt des déclarations de succession

Les registres de dépôt des déclarations de succession et de la taxe compensatoire à charge des associations sans but lucratif (série 47), conservés partiellement pour la période 1849 à 1977, contiennent la mention chronologique du dépôt desdites déclarations et donnent le numéro d'ordre de ces déclarations au sein des recueils des déclarations.

#### 5. Registres de correspondance

Les registres de correspondance (série 49) forment une série qui s'étend de 1945 à 1951. Ils contiennent une transcription du corps des lettres ou au minimum les données essentielles de la correspondance.

#### 6 Tables alphabétiques

Les tables des acquéreurs et vendeurs, les tables et répertoires des propriétaires (série 50 et 52) n'ont pas été transférés pour le bureau de Rochefort. Ces outils ont vraisemblablement été détruits dans l'incendie de 1944-1945 et sont, pour l'heure, considérés comme perdus. La meilleure alternative pour rechercher les références des mutations juridiques sont alors les sommiers de la contribution foncière pour chaque localité.

Les tables alphabétiques des décès (série 54) couvrent la période allant de 1944 à 1974. Lorsque la commune informe le receveur du décès d'une personne, ce fonctionnaire ouvre un article à son nom dans la table et y indique les renseignements généraux sur le défunt. Lorsque la déclaration de succession est déposée, mention de cette déclaration est faite dans la table et l'article est apuré.

#### 8. Comptes mobiles

Les comptes mobiles (série 58), créés par la circulaire 1348 du 15 mai 1901, remplacent partiellement le répertoire des propriétaires. Il s'agit de recueils d'environ 250 larges fiches préimprimées et classées alphabétiquement. Un seul compte est ouvert, classé au nom du mari, pour un couple de personnes mariées. Les comptes contiennent les renseignements précédemment mentionnés au répertoire général des propriétaires. Ils renvoient aux séries 5, 6, 6bis et 187 et contiennent également mention des autres bureaux où le titulaire du compte est connu et son ou ses numéros d'article de la matrice cadastrale. Ils se déclinent en deux séries distinctes : les comptes mobiles actifs, c'est-à-dire les comptes non apurés lors de la suppression de ce système de manutention en 2006, et les comptes mobiles apurés aussi connus sous le nom de cimetière. Lors des opérations de refonte des comptes mobiles, les comptes apurés étaient extraits de la série générale et placés dans une série distincte. Il existe au sein de la série active et de celle du cimetière une division entre les personnes physiques et les personnes morales. Seule la série des actifs des personnes morales échappe au classement alphabétique et est classée par numéro d'entreprise. Les comptes mobiles de Rochefort I ont été intégrés dans les séries du bureau de Ciney en 1977.

#### 9. Registres des personnes domiciliées hors du Royaume qui possèdent des immeubles en Belgique

Introduit sous sa forme finale en 1901, ce registre des étrangers (série 60) reprend toutes les personnes dont le domicile est situé à l'étranger et qui détiennent des droits immobiliers dans le ressort du bureau. Le compte mobile renvoie à cette série. Ce registre est théoriquement tenu jusque 1967 au plus

tard. Un registre est conservé pour les années 1930 à 1963.

#### 10. Registres d'inscription du privilège agricole

Introduits en 1884, ces registres (série 65) contiennent la transcription intégrale des actes portant octroi de privilèges agricoles. Les séries conservées couvrent les années 1884 à 1900 et de 1945 à 1965.

#### 11. Déclarations de succession et de mutation par décès

Les déclarations de succession (série 187) étaient, à l'origine, enregistrées dans un registre spécifique. À partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative aux droits de succession en 1818, les héritiers rédigent la déclaration sur des feuilles isolées qui sont ensuite recopiées dans le registre aux transcriptions des mémoires de déclaration. À partir de 1820, celui-ci n'est plus tenu et les minutes des déclarations sont conservées, numérotées et reliées par année d'introduction. Entre 1818 et 1851, les déclarations négatives c'est-à-dire celles de personnes décédées sans possession, étaient également enregistrées. Cette série porte le numéro 187 depuis 1926. Les déclarations sont conservées pour la période 1820 à 1914.

### SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

La sélection et le transfert sont basés sur le tableau de tri suivant : VAN EECKENRODE Marie, *SPF Finances. Administration générale de la Documentation patrimoniale. Administration Sécurité juridique. Services opérationnels. Centres et bureaux Sécurité juridique, Tableau de tri des archives. 2021*, Bruxelles, Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces (Tableaux de gestion et Tableaux de tri 281), 2021.

### ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Le fonds n'est pas clos. D'autres versements viendront ultérieurement compléter la documentation versée aux Archives de l'État.

### MODE DE CLASSEMENT

Les archives du bureau producteur étaient classées selon la classification des imprimés et documents définie par l'Administration générale de la documentation patrimoniale.

Ce mode de classement a été conservé dans cet instrument de recherche. À l'intérieur des séries, les différentes unités d'archives ont été classées selon leur numéro d'ordre initial et à défaut dans l'ordre chronologique. Le numéro d'ordre initial, nécessaire afin de pouvoir suivre les renvois d'une série à une autre ainsi que pour identifier les mentions d'enregistrement, est placé entre parenthèses à la fin de la description.

---

## Description des séries et des éléments

### I. REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

#### A. ACTES CIVILS PUBLICS

1 - 171 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1ÈRE PARTIE. 1816-1909.

1	1er janvier 1816 - 3 février 1819 (5/1).	1 volume
2	7 février 1819 - 21 février 1822 (5/2).	1 volume
3	22 février 1822 - 30 janvier 1825 (5/3).	1 volume
4	31 janvier 1825 - 18 janvier 1827 (5/4).	1 volume
5	18 janvier 1827 - 22 novembre 1827 (5/5).	1 volume
6	26 novembre 1827 - 30 août 1828 (5/6).	1 volume
7	1er septembre 1828 - 26 avril 1830 (5/7).	1 volume
8	26 avril 1830 - 26 août 1831 (5/8).	1 volume
9	26 août 1831 - 2 avril 1832 (5/9).	1 volume
10	2 avril 1832 - 14 juin 1833 (5/10).	1 volume
11	14 juin 1833 - 9 avril 1834 (5/11).	1 volume
12	9 avril 1834 - 3 novembre 1834 (5/12).	1 volume
13	3 novembre 1834 - 13 mai 1835 (5/13).	1 volume

---

14	14 mai 1835 - 29 décembre 1835 (5/14).	1 volume
15	29 décembre 1835 - 9 juin 1836 (5/15).	1 volume
16	9 juin 1836 - 10 janvier 1837 (5/16).	1 volume
17	10 janvier 1837 - 10 juin 1837 (5/17).	1 volume
18	11 juin 1837 - 10 janvier 1838 (5/18).	1 volume
19	10 janvier 1838 - 21 juin 1838 (5/19).	1 volume
20	21 juin 1838 - 4 février 1839 (5/20).	1 volume
21	4 février 1839 - 8 août 1839 (5/21).	1 volume
22	9 août 1839 - 13 mars 1840 (5/22).	1 volume
23	14 mars 1840 - 7 septembre 1840 (5/23).	1 volume
24	7 septembre 1840 - 29 mars 1841 (5/24).	1 volume
25	29 mars 1841 - 15 septembre 1841 (5/25).	1 volume
26	16 septembre 1841 - 16 mars 1842 (5/26).	1 volume
27	17 mars 1842 - 16 septembre 1842 (5/27).	1 volume
28	16 septembre 1842 - 11 avril 1843 (5/28).	1 volume
29	11 avril 1843 - 10 octobre 1843 (5/29).	1 volume



---

30	10 octobre 1843 - 8 avril 1844 (5/30).	1 volume
31	8 avril 1844 - 28 octobre 1844 (5/31).	1 volume
32	28 octobre 1844 - 10 mai 1845 (5/32).	1 volume
33	10 mai 1845 - 30 décembre 1845 (5/33).	1 volume
34	31 décembre 1845 - 15 juin 1846 (5/34).	1 volume
35	15 juin 1846 - 13 février 1847 (5/35).	1 volume
36	13 février 1847 - 20 août 1847 (5/36).	1 volume
37	22 août 1847 - 10 avril 1848 (5/37).	1 volume
38	10 avril 1848 - 20 janvier 1849 (5/38).	1 volume
39	20 janvier 1849 - 10 septembre 1849 (5/39).	1 volume
40	10 septembre 1849 - 13 avril 1850 (5/40).	1 volume
41	13 avril 1850 - 28 décembre 1850 (5/41).	1 volume
42	29 décembre 1850 - 19 juin 1851 (5/42).	1 volume
43	20 juin 1851 - 2 février 1852 (5/43).	1 volume
44	2 février 1852 - 5 juillet 1852 (5/44).	1 volume
45	7 juillet 1852 - 28 décembre 1852 (5/45).	1 volume
46	28 décembre 1852 - 2 mai 1853 (5/46).	

---

		1 volume
47	2 mai 1853 - 26 octobre 1853 (5/47).	1 volume
48	26 octobre 1853 - 9 mai 1854 (5/48).	1 volume
49	9 mai 1854 - 4 août 1854 (5/49).	1 volume
50	5 août 1854 - 11 décembre 1854 (5/50).	1 volume
51	11 décembre 1854 - 20 mars 1855 (5/51).	1 volume
52	20 mars 1855 - 20 août 1855 (5/52).	1 volume
53	20 août 1855 - 14 mai 1856 (5/53).	1 volume
54	15 mai 1856 - 1er septembre 1856 (5/54).	1 volume
55	1er septembre 1856 - 5 février 1857 (5/55).	1 volume
56	5 février 1857 - 22 mai 1857 (5/56).	1 volume
57	22 mai 1857 - 19 octobre 1857 (5/57).	1 volume
58	19 octobre 1857 - 1er avril 1858 (5/58).	1 volume
59	1er avril 1858 - 4 février 1859 (5/59).	1 volume
60	4 février 1859 - 4 juillet 1859 (5/60).	1 volume
61	4 juillet 1859 - 9 janvier 1860 (5/61).	1 volume
62	9 janvier 1860 - 3 mai 1860 (5/62).	1 volume

---

63	3 mai 1860 - 15 septembre 1860 (5/63).	1 volume
64	15 septembre 1860 - 1er mars 1861 (5/64).	1 volume
65	1er mars 1861 - 29 juin 1861 (5/65).	1 volume
66	30 juin 1861 - 14 avril 1862 (5/66).	1 volume
67	14 avril 1862 - 16 septembre 1862 (5/67).	1 volume
68	16 septembre 1862 - 16 janvier 1863 (5/68).	1 volume
69	16 janvier 1863 - 27 avril 1863 (5/69).	1 volume
70	27 avril 1863 - 11 septembre 1863 (5/70).	1 volume
71	11 septembre 1863 - 28 janvier 1864 (5/71).	1 volume
72	28 janvier 1864 - 3 mai 1864 (5/72).	1 volume
73	3 mai 1864 - 16 septembre 1864 (5/73).	1 volume
74	17 septembre 1864 - 7 février 1865 (5/74).	1 volume
75	7 février 1865 - 2 juin 1865 (5/75).	1 volume
76	2 juin 1865 - 8 novembre 1865 (5/76).	1 volume
77	8 novembre 1865 - 15 juin 1866 (5/77).	1 volume
78	15 juin 1866 - 23 novembre 1866 (5/78).	1 volume

---

79	23 novembre 1866 - 17 août 1867 (5/79).	1 volume
80	17 août 1867 - 23 juin 1868 (5/80).	1 volume
81	23 juin 1868 - 9 novembre 1868 (5/81).	1 volume
82	9 novembre 1868 - 17 mai 1869 (5/82).	1 volume
83	17 mai 1869 - 7 octobre 1869 (5/83).	1 volume
84	7 octobre 1869 - 2 mars 1870 (5/84).	1 volume
85	2 mars 1870 - 7 juin 1870 (5/85).	1 volume
86	8 juin 1870 - 21 décembre 1870 (5/86).	1 volume
87	21 décembre 1870 - 18 avril 1871 (5/87).	1 volume
88	18 avril 1871 - 12 août 1871 (5/88).	1 volume
89	12 août 1871 - 8 janvier 1872 (5/89).	1 volume
90	8 janvier 1872 - 18 avril 1872 (5/90).	1 volume
91	18 avril 1872 - 12 août 1872 (5/91).	1 volume
92	12 août 1872 - 15 janvier 1873 (5/92).	1 volume
93	15 janvier 1873 - 25 juin 1873 (5/93).	1 volume
94	25 juin 1873 - 6 novembre 1873 (5/94).	1 volume
95	6 novembre 1873 - 14 mars 1874 (5/95).	

---

		1 volume
96	14 mars 1874 - 3 juillet 1874 (5/96).	1 volume
97	3 juillet 1874 - 20 novembre 1874 (5/97).	1 volume
98	21 novembre 1874 - 27 mars 1875 (5/98).	1 volume
99	28 mars 1875 - 9 août 1875 (5/99).	1 volume
100	9 août 1875 - 1er février 1876 (5/100).	1 volume
101	1er février 1876 - 6 juin 1876 (5/101).	1 volume
102	7 juin 1876 - 12 décembre 1876 (5/102).	1 volume
103	12 décembre 1876 - 8 mai 1877 (5/103).	1 volume
104	9 mai 1877 - 2 novembre 1877 (5/104).	1 volume
105	2 novembre 1877 - 11 avril 1878 (5/105).	1 volume
106	11 avril 1878 - 25 septembre 1878 (5/106).	1 volume
107	26 septembre 1878 - 5 avril 1879 (5/107).	1 volume
108	5 avril 1879 - 20 octobre 1879 (5/108).	1 volume
109	20 octobre 1879 - 15 mai 1880 (5/109).	1 volume
110	15 mai 1880 - 25 novembre 1880 (5/110).	1 volume
111	25 novembre 1880 - 2 mai 1881 (5/111).	1 volume

---

112	2 mai 1881 - 25 octobre 1881 (5/112).	1 volume
113	25 octobre 1881 - 1er avril 1882 (5/113).	1 volume
114	1er avril 1882 - 26 septembre 1882 (5/114).	1 volume
115	26 septembre 1882 - 21 mars 1883 (5/115).	1 volume
116	21 mars 1883 - 17 septembre 1883 (5/116).	1 volume
117	17 septembre 1883 - 19 mars 1884 (5/117).	1 volume
118	19 mars 1884 - 27 septembre 1884 (5/118).	1 volume
119	27 septembre 1884 - 11 mars 1885 (5/119).	1 volume
120	11 mars 1885 - 3 août 1885 (5/120).	1 volume
121	3 août 1885 - 20 mars 1886 (5/121).	1 volume
122	20 mars 1886 - 5 août 1886 (5/122).	1 volume
123	5 août 1886 - 22 février 1887 (5/123).	1 volume
124	22 février 1887 - 11 juillet 1887 (5/124).	1 volume
125	11 juillet 1887 - 5 janvier 1888 (5/125).	1 volume
126	5 janvier 1888 - 8 mai 1888 (5/126).	1 volume
127	8 mai 1888 - 25 septembre 1888 (5/127).	1 volume

---

128	25 septembre 1888 - 15 février 1889 (5/128).	1 volume
129	15 février 1889 - 20 juin 1889 (5/129).	1 volume
130	20 juin 1889 - 23 octobre 1889 (5/130).	1 volume
131	23 octobre 1889 - 12 mars 1890 (5/131).	1 volume
132	12 mars 1890 - 17 juillet 1890 (5/132).	1 volume
133	17 juillet 1890 - 19 janvier 1891 (5/133).	1 volume
134	20 janvier 1891 - 3 juillet 1891 (5/134).	1 volume
135	3 juillet 1891 - 30 janvier 1892 (5/135).	1 volume
136	30 janvier 1892 - 10 août 1892 (5/136).	1 volume
137	11 août 1892 - 6 février 1893 (5/137).	1 volume
138	6 février 1893 - 1er août 1893 (5/138).	1 volume
139	1er août 1893 - 12 février 1894 (5/139).	1 volume
140	12 février 1894 - 16 juillet 1894 (5/140).	1 volume
141	16 juillet 1894 - 5 mars 1895 (5/141).	1 volume
142	5 mars 1895 - 2 septembre 1895 (5/142).	1 volume
143	2 septembre 1895 - 19 mars 1896 (5/143).	1 volume
144	19 mars 1896 - 1er septembre 1896 (5/144).	

1 volume

145 1er septembre 1896 - 10 mars 1897 (5/145).

1 volume

146 10 mars 1897 - 12 août 1897 (5/146).

1 volume

147 12 août 1897 - 1er mars 1898 (5/147).

1 volume

148 1er mars 1898 - 1er septembre 1898 (5/148).

1 volume

149 1er septembre 1898 - 8 avril 1899 (5/149).

1 volume

150 8 avril 1899 - 6 novembre 1899 (5/150).

1 volume

151 6 novembre 1899 - 21 mai 1900 (5/151).

1 volume

152 21 mai 1900 - 8 décembre 1900 (5/152).

1 volume

153 8 décembre 1900 - 4 juin 1901 (5/153).

1 volume

154 4 juin 1901 - 30 décembre 1901 (5/154).

1 volume

155 30 décembre 1901 - 2 juillet 1902 (5/155).

1 volume

156 3 juillet 1902 - 7 janvier 1903 (5/156).

1 volume

157 7 janvier 1903 - 29 juin 1903 (5/157).

1 volume

158 29 juin 1903 - 20 janvier 1904 (5/158).

1 volume

159 20 janvier 1904 - 27 juin 1904 (5/159).

1 volume

160 27 juin 1904 - 1er décembre 1904 (5/160).

1 volume



---

161	1er décembre 1904 - 29 avril 1905 (5/161).	1 volume
162	29 avril 1905 - 23 octobre 1905 (5/162).	1 volume
163	23 octobre 1905 - 22 mars 1906 (5/163).	1 volume
164	22 mars 1906 - 20 août 1906 (5/164).	1 volume
165	20 août 1906 - 11 janvier 1907 (5/165).	1 volume
166	11 janvier 1907 - 7 juin 1907 (5/166).	1 volume
167	7 juin 1907 - 20 novembre 1907 (5/167).	1 volume
168	20 novembre 1907 - 17 avril 1908 (5/168).	1 volume
169	17 avril 1908 - 29 septembre 1908 (5/169).	1 volume
170	29 septembre 1908 - 3 mars 1909 (5/170).	1 volume
171	3 mars 1909 - 5 août 1909 (5/171).	1 volume
450	450 - 456 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1RE SÉRIE, 2E PARTIE. 1909-1912. 6 août 1909 - 2 mars 1910 (5/172).	1 volume
451	2 mars - 9 juillet 1910 (5/173).	1 volume
452	9 juillet - 26 décembre 1910 (5/174).	1 volume
453	26 décembre 1910 - 13 juin 1911 (5/175).	1 volume

---

454	13 juin - 19 décembre 1911 (5/176).	1 volume
455	19 décembre 1911 - 25 mai 1912 (5/177).	1 volume
456	25 mai - 9 novembre 1912 (5/178).	1 volume
457	457 - 517 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 2E SÉRIE. 1945-1977. 22 février - 27 septembre 1945 (5/1).	1 volume
458	27 septembre 1945 - 22 février 1946 (5/2).	1 volume
459	22 février - 22 juin 1946 (5/3).	1 volume
460	22 juin - 9 décembre 1946 (5/4).	1 volume
461	9 décembre 1946 - 3 juin 1947 (5/5).	1 volume
462	3 juin - 28 novembre 1947 (5/6).	1 volume
463	28 novembre 1947 - 2 juillet 1948 (5/7).	1 volume
464	2 juillet 1948 - 1 février 1949 (5/8).	1 volume
465	1er février - 28 juillet 1949 (5/9).	1 volume
466	28 juillet 1949 - 21 février 1950 (5/10).	1 volume
467	21 février - 4 octobre 1950 (5/11).	1 volume
468	4 octobre 1950 - 17 avril 1951 (5/12).	1 volume

---

469	18 avril - 8 décembre 1951 (5/13).	1 volume
470	8 décembre 1951 - 15 mai 1952 (5/14).	1 volume
471	15 mai - 9 décembre 1952 (5/15).	1 volume
472	9 décembre 1952 - 15 juin 1953 (5/16).	1 volume
473	15 juin - 4 décembre 1953 (5/17).	1 volume
474	4 décembre 1953 - 24 mai 1954 (5/18).	1 volume
475	24 mai - 24 novembre 1954 (5/19).	1 volume
476	25 novembre 1954 - 26 mai 1955 (5/20).	1 volume
477	26 mai 1955 - 16 janvier 1956 (5/21).	1 volume
478	16 janvier - 4 octobre 1956 (5/22).	1 volume
479	4 octobre 1956 - 29 mars 1957 (5/23).	1 volume
480	29 mars - 9 décembre 1957 (5/24).	1 volume
481	9 décembre 1957 - 5 août 1958 (5/25).	1 volume
482	5 août 1958 - 7 mars 1959 (5/26).	1 volume
483	7 mars - 9 novembre 1959 (5/27).	1 volume
484	9 novembre 1959 - 26 juin 1960 (5/28).	1 volume

485	27 juin 1960 - 2 février 1961 (5/29).	1 volume
486	2 février - 29 août 1961 (5/30).	1 volume
487	29 août 1961 - 6 février 1962 (5/31).	1 volume
488	6 février - 21 août 1962 (5/32).	1 volume
489	21 août 1962 - 28 janvier 1963 (5/33).	1 volume
490	28 janvier - 12 août 1963 (5/34).	1 volume
491	12 août 1963 - 11 février 1964 (5/35).	1 volume
492	11 février - 13 juillet 1964 (5/36).	1 volume
493	13 juillet 1964 - 15 janvier 1965 (5/37).	1 volume
494	15 janvier - 1er octobre 1965 (5/38).	1 volume
495	1er octobre 1965 - 9 mai 1966 (5/39).	1 volume
496	9 mai - 25 octobre 1966 (5/40).	1 volume
497	25 octobre 1966 - 25 avril 1967 (5/41).	1 volume
498	25 avril - 14 novembre 1967 (5/42).	1 volume
499	14 novembre 1967 - 7 juin 1968 (5/43).	1 volume
500	7 juin - 11 décembre 1968 (5/44).	1 volume
501	11 décembre 1968 - 6 juin 1969 (5/45).	

---

		1 volume
502	10 juin - 15 décembre 1969 (5/46).	1 volume
503	16 décembre 1969 - 18 juin 1970 (5/47).	1 volume
504	22 juin - 18 décembre 1970 (5/48).	1 volume
505	21 décembre 1970 - 10 août 1971 (5/49).	1 volume
506	10 août 1971 - 13 mars 1972 (5/50).	1 volume
507	13 mars - 10 octobre 1972 (5/51).	1 volume
508	10 octobre 1972 - 18 avril 1973 (5/52).	1 volume
509	18 avril - 24 octobre 1973 (5/53).	1 volume
510	24 octobre 1973 - 26 avril 1974 (5/54).	1 volume
511	26 avril - 23 septembre 1974 (5/55).	1 volume
512	23 septembre 1974 - 19 mars 1975 (5/56).	1 volume
513	24 mars - 11 septembre 1975 (5/57).	1 volume
514	11 septembre 1975 - 16 février 1976 (5/58).	1 volume
515	16 février - 11 juin 1976 (5/59).	1 volume
516	11 juin - 18 octobre 1976 (5/60).	1 volume
517	18 octobre 1976 - 24 février 1977 (5/61).	1 volume

*B. ACTES SOUS SEING PRIVÉ*

172 - 215 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES  
SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 1E SÉRIE. 1816-1914.

172	1er janvier 1816 - 27 septembre 1821 (6/1).	52 volumes
173	28 septembre 1821 - 16 septembre 1827 (6/2).	52 volumes
174	17 septembre 1827 - 11 juillet 1832 (6/3).	52 volumes
175	11 juillet 1832 - 1er novembre 1836 (6/4).	52 volumes
176	1er avril 1837 - 17 juillet 1841 (6/5).	52 volumes
177	18 juillet 1841 - 19 mars 1843 (6/6).	52 volumes
178	20 mars 1843 - 16 février 1845 (6/7).	52 volumes
179	17 février 1845 - 12 décembre 1846 (6/8).	52 volumes
180	13 décembre 1846 - 22 mai 1848 (6/9).	52 volumes
181	22 mai 1848 - 5 avril 1850 (6/10).	52 volumes
182	6 avril 1850 - 9 octobre 1851 (6/11).	52 volumes
183	9 octobre 1851 - 5 février 1854 (6/12).	52 volumes
184	4 février 1854 - 4 juin 1856 (6/13).	52 volumes
185	5 juin 1856 - 16 novembre 1858 (6/14).	52 volumes

---

186	17 novembre 1858 - 17 mars 1861 (6/15).	52 volumes
187	18 mars 1861 - 14 juillet 1863 (6/16).	52 volumes
188	14 juillet 1863 - 21 octobre 1865 (6/17).	52 volumes
189	22 octobre 1865 - 24 janvier 1868 (6/18).	52 volumes
190	24 janvier 1868 - 5 février 1870 (6/19).	52 volumes
191	6 février 1870 - 17 octobre 1871 (6/20).	52 volumes
192	11 octobre 1873 - 8 décembre 1875 (6/22).	52 volumes
194	9 décembre 1875 - 20 novembre 1877 (6/23).	52 volumes
195	24 novembre 1877 - 15 octobre 1879 (6/24).	52 volumes
196	16 octobre 1879 - 19 mai 1881 (6/25).	52 volumes
197	20 mai 1881 - 3 avril 1883 (6/26).	52 volumes
198	4 avril 1883 - 29 mars 1885 (6/27).	52 volumes
199	30 mars 1885 - 3 février 1887 (6/28).	52 volumes
200	3 février 1887 - 23 septembre 1888 (6/29).	52 volumes
201	24 septembre 1888 - 22 avril 1890 (6/30).	52 volumes
202	23 avril 1890 - 20 décembre 1891 (6/31).	52 volumes
203	21 décembre 1891 - 19 juillet 1893 (6/32).	

---

		52 volumes
204	20 juillet 1893 - 15 juin 1895 (6/33).	52 volumes
205	17 juin 1895 - 20 mars 1897 (6/34).	52 volumes
206	20 mars 1897 - 14 novembre 1898 (6/35).	52 volumes
207	15 novembre 1898 - 22 décembre 1900 (6/36).	52 volumes
208	30 décembre 1900 - 26 février 1903 (6/37).	52 volumes
209	27 février 1903 - 21 janvier 1905 (6/38).	52 volumes
210	21 janvier 1905 - 20 juillet 1906 (6/39).	52 volumes
211	20 juillet 1906 - 8 mars 1908 (6/40).	52 volumes
212	9 mars 1908 - 28 novembre 1909 (6/41).	52 volumes
213	29 novembre 1909 - 7 juin 1911 (6/42).	52 volumes
214	7 juin 1911 - 12 décembre 1912 (6/43).	52 volumes
215	13 décembre 1912 - 13 mars 1914 (6/44).	52 volumes
216	216 - 219 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 2E SÉRIE, 1E PARTIE. 1945-1957. 22 février 1945 - 18 août 1948 (6/1).	52 volumes
217	18 août 1948 - 4 novembre 1951 (6/2).	52 volumes
218	5 novembre 1951 - 22 novembre 1954 (6/3).	



---

		52 volumes
219	22 novembre 1954 - 8 juin 1957 (6/4).	52 volumes
518	518 - 521 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 2E SÉRIE, 2E PARTIE. 1957-1971. 13 juin 1957 - 8 février 1961 (6/5).	52 volumes
519	8 février 1961 - 25 mai 1964 (6/6).	52 volumes
520	25 mai 1964 - 28 mars 1968 (6/7).	52 volumes
521	28 mars 1968 - 16 décembre 1971 (6/8).	52 volumes
220	220 - 222 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE, ACTES SOUS SEING PRIVÉ DONT UNE COPIE OU UN DOUBLE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU BUREAU (SÉRIE 6BIS). 1E PARTIE. 1945-1959. 22 février 1945 - 29 novembre 1949 (6bis/1).	1 volume
221	30 novembre 1949 - 20 octobre 1954 (6bis/2).	1 volume
222	21 octobre 1954 - 14 février 1959 (6bis/3).	1 volume
522	522 - 524 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE, ACTES SOUS SEING PRIVÉ DONT UNE COPIE OU UN DOUBLE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU BUREAU (SÉRIE 6BIS). 2E PARTIE. 1959-1975. 15 février 1959 - 31 mai 1964 (6 <sup>2</sup> /4).	1 volume
523	1er juin 1964 - 10 juin 1970 (6 <sup>2</sup> /5).	1 volume
524	10 juin 1970 - 22 août 1975 (6 <sup>2</sup> /6).	1 volume

---

*C. ANNEXES*

223	223 - 255 COPIES DE BAUX. 1921-1956. 1921.	1 chemise
224	1922.	1 chemise
225	1923.	1 chemise
226	1924.	1 chemise
227	1925.	1 chemise
228	1926.	1 chemise
229	1927.	1 chemise
230	1928.	1 chemise
231	1929.	1 chemise
232	1930.	1 chemise
233	1931.	1 chemise
234	1932.	1 chemise
235	1933.	1 chemise
236	1934.	1 chemise
237	1935.	1 chemise

---

238	1936.	1 chemise
239	1937.	1 chemise
240	1938.	1 chemise
241	1939.	1 chemise
242	1940.	1 chemise
243	1941.	1 chemise
244	1945.	1 chemise
245	1946.	1 chemise
246	1947.	1 chemise
247	1948.	1 chemise
248	1949.	1 chemise
249	1950.	1 chemise
250	1951.	1 chemise
251	1952.	1 chemise
252	1953.	1 chemise
253	1954.	1 chemise

---

254	1955.	1 chemise
255	1956.	1 chemise
---	1957.	
---	1958.	
	256 - 290 COPIES D'ACTES SOUS SEING PRIVÉ. 1921-1958.	
256	1921.	1 chemise
257	1922.	1 chemise
258	1923.	1 chemise
259	1924.	1 chemise
260	1925.	1 chemise
261	1926.	1 chemise
262	1927.	1 chemise
263	1928.	1 chemise
264	1929.	1 chemise
265	1930.	1 chemise
266	1931.	1 chemise
267	1932.	1 chemise

---

268	1933.	1 chemise
269	1934.	1 chemise
270	1935.	1 chemise
271	1936.	1 chemise
272	1937.	1 chemise
273	1938.	1 chemise
274	1939.	1 chemise
275	1940.	1 chemise
276	1941.	1 chemise
277	1945.	1 chemise
278	1946.	1 chemise
279	1947.	1 chemise
280	1948.	1 chemise
281	1949.	1 chemise
282	1950.	1 chemise
283	1951.	1 chemise
284	1952.	1 chemise

		1 chemise
285	1953.	1 chemise
286	1954.	1 chemise
287	1955.	1 chemise
288	1956.	1 chemise
289	1957.	1 chemise
290	1958.	1 chemise

II. BIENS DOMANIAUX

*291 - 292 SOMMIERS DE CONSISTANCE DES BIENS CORPORELS  
APPARTENANT À L'ÉTAT (SÉRIE 32). 1860-1887.*

<b>291</b>	9 juillet 1860 - 5 août 1871.	1 volume
<b>292</b>	8 septembre 1871 - 31 décembre 1887.	1 volume

## III. CONTRIBUTION FONCIÈRE

525 - 606 SOMMIERS DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE (SÉRIE 44).  
1841-1976.

525	525 - 526 AVE-ET-AUFFE. Vol. n°1, articles n°1-683.	1 volume
526	Vol. n°2, articles n°684-834.	1 volume
527	527 - 528 BAILLONVILLE. Vol. n°1, articles n°1-676.	1 volume
528	Vol. n°2, articles n°677-749.	1 volume
529	529 - 531 BUISSONVILLE. Vol. n°1, articles n°1-866.	1 volume
530	Vol. n°2, articles n°867-1133.	1 volume
531	Vol. n°3, articles n°1134-1178.	1 volume
532	532 - 533 ÉPRAVE. Vol. n°1, articles n°1-1003.	1 volume
533	Vol. n°2, articles n°1004-1276.	1 volume
534	534 - 536 HAN-SUR-LESSE. Vol. n°1, articles n°1-852.	1 volume
535	Vol. n°2, articles n°853-1182.	1 volume



---

536	Vol. n°3, articles n°1183-1190.	1 volume
537	537 - 539 HEURE. Vol. n°1, articles n°1-1071.	1 volume
538	Vol. n°2, articles n°1072-1358.	1 volume
539	Vol. n°3, articles n°1359-1527.	1 volume
540	Hogne, vol. n°1, articles n°1-410.	1 volume
541	541 - 544 JEMELLE. Vol. n°1, articles n°1-791.	1 volume
542	Vol. n°2, articles n°792-1248.	1 volume
543	Vol. n°3, articles n°1249-1584.	1 volume
544	Vol. n°4, articles n°1585-1694.	1 volume
545	545 - 546 LAVAUX-SAINTE-ANNE. Vol. n°1, articles n°1-760.	1 volume
546	Vol. n°2, articles n°761-832.	1 volume
547	547 - 548 LESSIVE. Vol. n°1, articles n°1-777.	1 volume
548	Vol. n°2, articles n°778-844.	1 volume

---

549	549 - 550 MONT-GAUTHIER. Vol. n°1, articles n°1-1032.	1 volume
550	Vol. n°2, articles n°1033-1319.	1 volume
551	Nettinne, vol. n°1, articles n°53-383.	1 volume
552	552 - 555 NOISEUX. Vol. n°1, articles n°1-1136.	1 volume
553	Vol. n°2, articles n°1137-1433.	1 volume
554	Vol. n°3, articles n°1434-1740.	1 volume
555	Vol. n°4, articles n°1741-2233.	1 volume
556	556 - 561 ROCHEFORT. Vol. n°1, articles n°1-1395.	1 volume
557	Vol. n°2, articles n°1396-1889.	1 volume
558	Vol. n°3, articles n°1890-2314.	1 volume
559	Vol. n°4, articles n°2315-2662.	1 volume
560	Vol. n°5, articles n°2663-3007.	1 volume
561	Vol. n°6, articles n°3008-3357.	1 volume
562	562 - 564 SERINCHAMPS. Vol. n°1, articles n°1-956.	

---

		1 volume
563	Vol. n°2, articles n°957-1283.	1 volume
564	Vol. n°3, articles n°1284-1440.	1 volume
565	565 - 566 SINSIN. Vol. n°1, articles n°1-857.	1 volume
566	Vol. n°2, articles n°858-1125.	1 volume
567	567 - 568 VILLERS-SUR-LESSE. Vol. n°1, articles n°1-950.	1 volume
568	Vol. n°2, articles n°951-1109.	1 volume
569	Waillet, vol. n°1, articles n°1-179.	1 volume
570	570 - 572 WAVREILLE. Vol. n°1, articles n°1-813.	1 volume
571	Vol. n°2, articles n°814-1104.	1 volume
572	Vol. n°3, articles n°1105-1175.	1 volume
	<i>573 - 606 SOMMIERS DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE (SÉRIE 44). SÉRIE CIMETIÈRE 1841-1976.</i>	
573	573 - 574 AVE-ET-AUFFE. vol. n°1, articles n°1-392.	1 volume
574	vol. n°2, articles n°393-662.	1 volume

---

575	Baillonville, vol. n°1, articles n°2-597.	1 volume
576	576 - 577 BUISSONVILLE. vol. n°1, articles n°1-335.	1 volume
577	vol. n°2, articles n°336-984.	1 volume
578	578 - 579 ÉPRAVE. vol. n°1, articles n°1-454.	1 volume
579	vol. n°2, articles n°455-1106.	1 volume
580	580 - 581 HAN-SUR-LESSE. vol. n°1, articles n°1-496.	1 volume
581	vol. n°2, articles n°497-933.	1 volume
582	582 - 583 HEURE. vol. n°1, articles n°1-465.	1 volume
583	vol. n°2, articles n°466-1093.	1 volume
584	Hogne, vol. n°1, articles n°1-256.	1 volume
585	585 - 586 JEMELLE. vol. n°1, articles n°1-619.	1 volume
586	vol. n°2, articles n°619-1400.	1 volume

---

587	587 - 588 LAVAUX-SAINTE-ANNE. vol. n°1, articles n°1-487.	1 volume
588	vol. n°2, articles n°488-718.	1 volume
589	Lessive, vol. n°1, articles n°1-695.	1 volume
590	590 - 591 MONT-GAUTHIER. vol. n°1, articles n°1-428.	1 volume
591	vol. n°2, articles n°429-1086.	1 volume
592	Nettinne, vol. n°1, articles n°1-247.	1 volume
593	593 - 594 NOISEUX. vol. n°1, articles n°1-446.	1 volume
594	vol. n°2, articles n°447-1269.	1 volume
595	595 - 597 ROCHEFORT. vol. n°1, articles n°1-504.	1 volume
596	vol. n°2, articles n°505-1262.	1 volume
597	vol. n°3, articles n°1263-2450.	1 volume
598	598 - 599 SERINCHAMPS. vol. n°1, articles n°1-540.	1 volume
599	vol. n°2, articles n°541-1076.	1 volume

600	600 - 601 SINSIN. vol. n°1, articles n°1-389.	1 volume
601	vol. n°2, articles n°390-892.	1 volume
602	602 - 603 VILLERS-SUR-LESSE. vol. n°1, articles n°1-536.	1 volume
603	vol. n°2, articles n°537-937.	1 volume
604	Waillet, vol. n°1, articles n°1-147.	1 volume
605	605 - 606 WAVREILLE. vol. n°1, articles n°1-669.	1 volume
606	vol. n°2, articles n°670-854.	1 volume

## IV. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

*293 - 325 REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS (SÉRIE 47). 1849-1984.*

293	293 - 318 PREMIÈRE SÉRIE. 1849-1938. 20 août 1849 - 10 juin 1852 (47/12).	1 volume
294	18 juin 1855 - 23 mai 1858 (47/14).	1 volume
295	24 mai 1858 - 4 avril 1861 (47/15).	1 volume
296	4 avril 1861 - 24 janvier 1864 (47/16).	1 volume
297	24 janvier 1864 - 3 octobre 1866 (47/17).	1 volume
298	4 octobre 1866 - 20 juin 1869 (47/18).	1 volume
299	21 juin 1869 - 11 août 1871 (47/19).	1 volume
300	12 août 1871 - 22 avril 1874 (47/20).	1 volume
193	23 avril 1874 - 22 janvier 1877 (47/21).	1 volume
301	12 février 1877 - 20 octobre 1879 (47/22).	1 volume
302	21 octobre 1879 - 5 juillet 1882 (47/23).	1 volume
303	6 juillet 1882 - 7 avril 1885 (47/24).	1 volume
304	8 mars 1885 - 8 octobre 1887 (47/25).	1 volume
305	9 octobre 1887 - 23 mars 1890 (47/26).	1 volume

---

306	24 mars 1890 - 15 juillet 1892 (47/27).	1 volume
307	2 décembre 1894 - 22 juin 1897 (47/29).	1 volume
308	23 juin 1897 - 12 mars 1900 (47/30).	1 volume
309	13 mars 1900 - 31 juillet 1902 (47/31).	1 volume
310	27 février 1905 - 12 septembre 1907 (47/33).	1 volume
311	15 février 1910 - 20 août 1912 (47/35).	1 volume
312	30 août 1912 - 23 février 1915 (47/36).	1 volume
313	23 février 1915 - 4 août 1917 (47/37).	1 volume
314	5 août 1917 - 14 novembre 1919 (47/38).	1 volume
315	17 mai 1921 - 21 septembre 1924 (47/40).	1 volume
316	7 février 1927 - 25 mai 1929 (47/42).	1 volume
317	14 septembre 1931 - 30 décembre 1933 (47/44).	1 volume
318	17 avril 1936 - 11 juillet 1938 (47/46).	1 volume
319	319 - 325 DEUXIÈME SÉRIE. 1945-1977. 22 février 1945 - 10 février 1949 (47/1).	1 volume
320	11 février 1949 - 19 mars 1953 (47/2).	1 volume



---

321	19 mars 1953 - 25 avril 1957 (47/3).	1 volume
322	25 avril 1957 - 20 décembre 1961 (47/4).	1 volume
323	20 décembre 1961 - 13 novembre 1967 (47/5).	1 volume
324	14 novembre 1967 - 6 février 1975 (47/6).	1 volume
325	7 février 1975 - 5 juin 1977 (47/7).	1 volume
	607 - 608 DEUXIÈME SÉRIE. VERSEMENT COMPLÉMENTAIRE. 1977-1984.	
607	6 juin 1977 - 4 septembre 1980 (47/8).	1 volume
608	5 septembre 1980 - 9 avril 1984 (47/9).	1 volume
	609 - 611 REGISTRES DE CORRESPONDANCE (SÉRIE 49). 1945-1954.	
609	2 mars 1945 - 4 juin 1948 (49/1).	1 volume
610	4 juin 1948 - 7 avril 1951 (49/2).	1 volume
611	8 avril 1951 - 13 février 1954 (49/3).	1 volume

## V. TABLES ALPHABÉTIQUES ET RÉPERTOIRES

## A. TABLES DES DÉCÈS

326 - 333 TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS (SÉRIE 54). 1944-1974.

326	1944-1946 (54/1).	1 volume
327	1947-1950 (54/2).	1 volume
328	1951-1954 (54/3).	1 volume
329	1955-1958 (54/4).	1 volume
330	1959-1962 (54/5).	1 volume
331	1963-1966 (54/6).	1 volume
332	1967-1970 (54/7).	1 volume
333	1971-1974 (54/8).	1 volume

VI. COMPTES MOBILES

Voir les fonds d'archives du Bureau de l'enregistrement de Ciney.

612 VII. INVENTAIRES ET SOMMIERS D'ORDRES  
Inventaire des registres, sommiers, tables et autres documents  
(série 57). 1808-1979.

1 volume

613

VIII. REGISTRE DES ÉTRANGERS

Registre des personnes domiciliées hors du Royaume possédant des immeubles en Belgique (série 60). 1930-1963.

1 volume

## IX. PRIVILÈGE AGRICOLE

*334 - 355 REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE (SÉRIE 65). 1884-1965.*

334	Première série. 21 mai 1884 - 24 octobre 1900 (65/1).	1 volume
335	335 - 355 DEUXIÈME SÉRIE. 1945-1965. 28 mai 1945 - 3 juillet 1946 (65/1).	1 volume
336	3 juillet 1946 - 16 août 1947 (65/2).	1 volume
337	16 août 1947 - 17 octobre 1947 (65/3).	1 volume
338	17 octobre 1947 - 21 juin 1948 (65/4).	1 volume
339	21 juin 1948 - 17 janvier 1949 (65/5).	1 volume
340	17 janvier 1949 - 14 juillet 1949 (65/6).	1 volume
341	14 juillet 1949 - 16 février 1950 (65/7).	1 volume
342	16 février 1950 - 16 décembre 1950 (65/8).	1 volume
343	16 décembre 1950 - 12 septembre 1951 (65/9).	1 volume
344	12 septembre 1951 - 3 juin 1952 (65/10).	1 volume
345	3 juin 1952 - 9 décembre 1952 (65/11).	1 volume
346	9 décembre 1952 - 17 octobre 1953 (65/12).	1 volume
347	17 octobre 1953 - 31 mai 1954 (65/13).	1 volume

---

348	31 mai 1954 - 8 septembre 1955 (65/14).	1 volume
349	8 septembre 1955 - 26 décembre 1956 (65/15).	1 volume
350	26 décembre 1956 - 17 mars 1958 (65/16).	1 volume
351	17 mars 1958 - 20 juillet 1959 (65/17).	1 volume
352	20 juillet 1959 - 16 janvier 1961 (65/18).	1 volume
353	16 janvier 1961 - 7 juin 1962 (65/19).	1 volume
354	7 juin 1962 - 30 septembre 1963 (65/20).	1 volume
355	1er octobre 1963 - 15 mars 1965 (65/21).	1 volume
356	<i>356 - 357 TABLES ALPHABÉTIQUES DU REGISTRE D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE (SÉRIE 66). 1884-[XXE SIÈCLE]. 1884-[XXe siècle].</i>	1 volume
357	[XXe siècle].	1 volume

## X. DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

## A. PERSONNES PHYSIQUES

358	358 - 449 DÉCLARATIONS DE SUCCESSION (SÉRIE 187). 1820-1914. 11 mars 1820 - 13 novembre 1822.	1 volume
359	28 octobre 1822 - 26 mai 1825.	1 volume
360	16 mai 1825 - 27 décembre 1826.	1 volume
361	1827.	1 volume
362	1828.	1 volume
363	5 janvier 1829 - 29 juin 1829.	1 volume
364	2 juillet 1829 - 28 décembre 1829.	1 volume
365	6 janvier 1830 - 22 juin 1830.	1 volume
366	5 juillet 1830 - 28 décembre 1830.	1 volume
367	1831.	1 volume
368	1832.	1 volume
369	11 janvier 1833 - 27 juin 1833.	1 volume
370	4 juillet 1833 - 23 décembre 1833.	1 volume
371	1834.	1 volume



---

372	1835.	1 volume
373	1836.	1 volume
374	1837.	1 volume
375	1838.	1 volume
376	1839.	1 volume
377	1840.	1 volume
378	1841.	1 volume
379	1842.	1 volume
380	1843.	1 volume
381	1844.	1 volume
382	1845.	1 volume
383	1846.	1 volume
384	1847.	1 volume
385	1848.	1 volume
386	1849.	1 volume
387	1850.	1 volume
388	1851.	

1 volume

389 1853.

1 volume

390 1854.

1 volume

391 1855.

1 volume

392 1856.

1 volume

393 1857.

1 volume

394 1858.

1 volume

395 1859.

1 volume

396 1861.

1 volume

397 1862.

1 volume

398 1863.

1 volume

399 1864.

1 volume

401 1865.

1 volume

402 1866.

1 volume

403 1867.

1 volume

404 1868.

1 volume

405 1869.

1 volume

---

406	1870.	1 volume
407	1871.	1 volume
408	1872.	1 volume
409	1873.	1 volume
410	1874.	1 volume
411	1875.	1 volume
412	1876.	1 volume
413	1877.	1 volume
414	1878.	1 volume
415	1879.	1 volume
416	1880.	1 volume
417	1881.	1 volume
418	1882.	1 volume
419	1883.	1 volume
420	1884-1885.	1 volume
421	1886.	1 volume

422	1887.	1 volume
423	1888.	1 volume
424	1889.	1 volume
425	1890.	1 volume
426	1891.	1 volume
427	1892.	1 volume
428	1893.	1 volume
429	1894.	1 volume
430	1895.	1 volume
431	1896.	1 volume
432	1897.	1 volume
433	1898.	1 volume
434	1899.	1 volume
435	1900.	1 volume
436	1901.	1 volume
437	1902.	1 volume
438	1903.	

---

		1 volume
439	1904.	1 volume
440	1905.	1 volume
441	1906.	1 volume
442	1907.	1 volume
443	1908.	1 volume
444	1909.	1 volume
445	1910.	1 volume
446	1911.	1 volume
447	1912.	1 volume
448	1913.	1 volume
449	1914.	1 volume